11 - VISITES TECHNIQUES

11.1 - Emplacement de la plaque du correcteur : sans objet.
11.2 - Pression déclarée par le constructeur (bar) : 9,8.
11.3 - Pression de disjonction (bar) : 12,3.
11.4 - Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :
11.4.1 - à la tête d'alimentation (de couleur rouge) (bar) : 7,5 à 8,5.
11.4.2 - à la tête de commande (de couleur jaune) (bar) : 7,5 à 8,5.
11.5 - Longueur des bras de levier (mm) : sans objet.
11.6 - Course maximale des actionneurs de freins (mm) : sans objet.
11.7 - Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	AV	AR	ST+R	SP	SV	CP	AS (#)
Affectation	circuit avant	circuit arrière	parc et remorque	Suspension pneumatique	servitudes	Compensation	assécheur d'air

Ces réservoirs sont équipés en partie basse d'un bouchon de purge de type vis "quart de tour" sauf (#)

11.8 - Observations :
Dans le cas de changement de dimensions de pneumatiques ; le nouveau paramétrage de l'électronique devra faire l'objet d'une attestation fournie par le réseau MERCEDES-BENZ, précisant les nouvelles dimensions des pneumatiques.

PROCES -VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant accrédité du constructeur que les véhicules de catégorie internationale N3 - genre CAM - VASP de marque MERCEDES-BENZ dont les types - variantes - versions suivent :

Type : G18 **Variantes :** 33N - 33NL **Versions :** 39c - 42c - 45c - 48c - 51c - 54c - 57c - 60c - 63c - 66c
39c - 42c - 45c - 48c - 51c - 54c - 57c - 60c - 63c - 66c

Livrés :
-en châssis cabine satisfont aux disposition des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.
Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule complété.
NOTA : - Véhicule conforme aux limites du niveau B de la directive 2005/78/C.E...

Fait à Montlhéry, le 11 septembre 2006
L'ingénieur de l'industrie
Et des mines
L.MIS

Vue et approuvé :
Enregistré sous le n° P-2649-06-00
Fait à paris, le 11 septembre 2006
Pr. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'environnement d'Ile de France
Pr. le Chef de la Division Automobiles,
Métrologie et Appareils à Pression
Le Chef du Centre National de
Réception des Véhicules
M.CHAPUT

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés DAIMLERCHRYSLER FRANCE - Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines) représentant dûment accrédité de DAIMLERCHRYSLER A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur, certifions :

a°) - que le véhicule livré :
- **en châssis-cabine (voir NOTA 1)** **(1)**
- **en VASP (voir NOTA 2)**

(2) - Dénomination :
(D1) - Marque : MERCEDES-BENZ
(D2) - Type : G18 **Variantes (1) :** 33N 33NL **Versions (1):** 39c - 42c - 45c - 48c - 51c - 54c - 57c - 60c - 63c - 66c
39p - 42p - 45p - 48p - 51p - 54p - 57p - 60p - 63p - 66p
(D3) - Dénomination commerciale : AXOR
(E) - Numéro d'ordre dans la série du type ou numéro d'identification : WDB 950 531 11 22 6001

(F1) - Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg) (1) :	19000	19000	19000	19000	19000	19000	19000	19000	19000	19000
(F2) - Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg) (1) :	19000	17990	19000	19000	19000	19000	17990	17990	17990	17990
(F3) - Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (1) . :	22500	21490								
Avec boîtes de vitesses mécanique :	22500	21490	26000	32000	36000	40000	26000	32000	36000	40000

(J) - Catégorie internationale : N3
(J1) - Genre national (1): CAM - VASP
(K) - Numéro de la réception par type : P-2649-06-00
(P1) - cylindrée (cm3) : 7201

Variantes :	33 N-NL
(P2) - Puissance nette maximale (KW) :	240

(P3) - Source d'énergie : GO
(P6) - Puissance administrative (CV) : 19
(S1) - Nombre de places assises (y compris le conducteur) *(1) :* 2 - 3 - 6

	Pour toutes les BV
(U1) - Niveau sonore à l'arrêt (dbA) :	
- latéral vers l'arrière :	89
- latéral vers l'extérieur :	91
- vertical :	83
- vertical avec silencieux vertical:	81
(U2) - Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn-1)	1650

(V7) – CO^2 (g/km) : -
(V9) – Classe environnementale : 0555*0578B
(1) : rayer les mentions inutiles
(2) : Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

DaimlerChrysler France
Parc de Rocquencourt
B.P. 100
78153 LE CHESNAY CEDEX
Tél. : 01 39 23 00 00
Siren 662 042 267
R.C.S. Versailles
Société par Actions Simplifiée au Capital de 65 600 000 Euros

est entièrement conforme au type, variante, version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus

b°) que ce véhicule sort de nos usines (ou magasins) le : .....
pour être livré à : .....
(nom et adresse de l'acheteur, ou à défaut, du distributeur)

T.V.A. française acquittée sur la déclaration périodique du chiffre d'affaires - dispense de visa n° 5/99 du 21/12/99 de la DSF des Yvelines

Fait à Rocquencourt , le : .....
N°d'immatriculation : .....
(à remplir par la Préfecture)
DAIMLERCHRYSLER France

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules remorqués ou, pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe ;
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Nous soussignés DAIMLERCHRYSLER FRANCE - Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines) représentant dûment accrédité DAIMLERCHRYSLER A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé de :

1 - Dispositif antibloqueur de roues ..... : OUI **(1)**
2 - Réservoirs de carburants : ..... **Emplacement :** COTE DROIT-COTE GAUCHE **(1)**
..... **Nombre et capacité :** ..... **(2)**
3 - Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2. ..... : OUI - NON **(1)**
- Marque de ce ralentisseur ..... : ..... **(2)**
- Type de ce ralentisseur ..... : ..... **(2)**
- Poids de ce ralentisseur permettant la majoration du PTAC et PTRA (voir NOTA du chapitre 2) ..... : ..... **(2)**

4 – Pneumatiques :
Essieu 1 : 315/70 R 22,5 ou 315/60 R 22,5 ou 305/70 R 22,5 ou 315/80 R 22,5 ou 295/80 R 22,5 ou 12 R 22,5 ou 13R22,5 ou 385/65R22.5 ..... **(1)**
Essieu 2 : 315/70 R 22,5 ou 315/60 R 22,5 ou 305/70 R 22,5 ou 315/80 R 22,5 ou 295/80 R 22,5 ou 12 R 22,5 ou 13R22,5 ..... **(1)**

5 - Charges maximales techniquement admissibles (indiquées sur la plaque constructeur)
Essieu 1 : ..... 7100 Kg – 7500Kg – 8000Kg – 9000 Kg **(1)**
Essieu 2 : ..... 12600 Kg – 13000 Kg **(1)**

6 - Suspension de l'essieu moteur :
- ni pneumatique, ni équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe II de la directive 96/53/CE (versions ..N),
-pneumatique (Versions..NL).

7 – Type de freinage Pneumatique **(1)**
Electropneumatique (EPB) **(1)**

8 - Dispositif de protection contre l'encastrement arrière d'origine Mercedes-Benz : ..... OUI - NON **(1)**

9 – Chauffage autonome à combustible liquide ..... OUI - NON **(1)**

(1) : Rayer les mentions inutiles. **(2)** : à compléter

09/06 - Imprimexte